COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MAI 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 3 mai 2018, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud.

Présents: MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, SELSCHOTTER S., et Mmes DENEUBOURG, GRAVELET, PAIN et THOMASSE.

Absents excusés : M. DOS SANTOS donnant pouvoir à Mme GRAVELET, M. SELSCHOTTER B. donnant pouvoir à M. GROENEWEG.

Absent: M. LOURDEL Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme DENEUBOURG.

Début de séance : 20h10

Le compte rendu du conseil du jeudi 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG:

L'échéance du contrat arrive à expiration le 1^{er} juin 2018. Le tarif est fonction du nombre d'habitants et tous les organismes utilisent SEGILOG (mairies, administrations, syndicats...).

Actuellement nous payons 2 664.00 €/an (cession du droit d'utilisation, maintenance, formations).

Les nouveaux tarifs proposés sont :

Cession du droit d'utilisation du 01/06/2018 au 31/05/2021 : 2 365.20 €/an

Maintenance, formation du 01/06/2018 au 31/05/2021 : 262.80 €/an

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION « MUSIQUE AU VERT »

Association créée à l'initiative de Madame Isabelle ROBINEAU, Maire du Charme. L'idée étant d'initier les enfants de l'école à la pratique d'un instrument de musique, avec progressivement une montée en puissance de façon à former un orchestre. 10 € sont demandés par enfant.

Nous manquons d'informations. On diffère notre réponse sous réserve d'obtenir de plus amples renseignements.

QUESTIONS DIVERSES:

• Contrats EDF:

Suite au rendez-vous avec M. Trotignon, Directeur Commercial collectivités EDF, une étude de

synthèse d'électricité a été faite par son service. Il s'avère que 5 postes principaux sont à surveiller afin de faire des économies :

- Station d'épuration 8 058.61 € (montant exceptionnel cette année, car les turbines ont tourné à plein régime pour enlever les boues, opération qui n'est effectuée que les 2 ou 3 ans)

- Groupe scolaire 7 331.03 € - Mairie 4 749.81 €

- Vestiaires foot 2 673.51 € + terrain sport = 3 933.62 €

- Maison des associations et salle des fêtes 1 900.00 €

Facture totale année 2017 pour 15 postes 29 887.38 €

Deux contrats sont arrivés à leur terme le 28 février 2018 (station d'épuration et groupe scolaire). Depuis cette date, les cours d'électricité ont fortement évolué à la hausse et dont les prix sont corrélés au cours du marché au moment de la cotation (comme le cours du pétrole, du gaz ou du charbon).

Mme Deneubourg a demandé à M. Trotignon de solliciter sa direction pour obtenir une dérogation en notre faveur, ce qui a été accepté puisque nous aurons un prix fixe pour 2018, nos contrats étant annuels du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Info : 2 poteaux d'éclairage du stade « entrainement foot » ont été transférés à la communauté de communes mi- mars qui les prend désormais en charge financièrement.

• Activité économique :

Le 24 avril 2018, M. Jean-Jacques MALLET, Maire de Bellegarde et Président de la commission économique et finances à la communauté de communes, s'est déplacé à Saint-Maurice pour y rencontrer le Maire et la 1^{ère} Adjointe, afin d'examiner avec eux les possibilités qu'offre, dans ce domaine, la zone d'activité « Les Rosses » située sur la route de Château-Renard.

Une visite sur place du site a été effectuée. Elle a permis de mieux cerner le type d'activités artisanales et/ou PMI que cette zone pourrait éventuellement accueillir. Dossier à suivre.

• Maison du Dr Levillain:

Le 27 avril 2018 un courrier recommandé avec AR a été adressé à M. Levillain l'informant que son bail oral concernant la maison située « 4 route de Chatillon-Coligny » arrivait à expiration le 31 mars 2020, ce, conformément à l'article 1511 de la loi du 6 juillet 1989 et que nous lui donnions congé pour ce logement.

En effet, ce congé est motivé par la vente de ladite maison. Il vaut ordre de vente à son profit en tant que locataire. Il a la possibilité d'acheter la maison qu'il occupe par préférence à tout autre candidat au prix de 80 000 € net vendeur, les frais afférents à l'établissement de l'acte notarié à sa charge.

S'il ne souhaite pas user de son droit de préemption, le bail prendra donc fin le 31 mars 2020, date à laquelle les lieux devront être libérés. Il est toutefois possible de mettre fin au bail avant cette échéance s'il le souhaite.

D'un commun accord, Me Perrochon, Notaire à Châtillon-Coligny, serait, si la vente se réalisait au profit du Dr Levillain, chargée d'établir l'acte de vente dès qu'elle aurait les diagnostics de synthèse.

• Le « Bois des Brûlés »

Procédure de péril imminent. Chantier inachevé, ouvert à tout vent, confronté au risque d'une intrusion d'une personne pouvant être victime d'un accident grave vu l'état des lieux.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné un expert, M. Fabre qui a fait un rapport.

Le Maire a mis en demeure par courrier recommandé, le 14/04/2018, le propriétaire de la maison, M. Trifaro Fabrice, de fermer l'accès du chantier. Comme nous savions qu'il n'allait pas réagir, 3 grilles de chantier ont été posées, et fermées par une chaîne et un cadenas. Un arrêté municipal sera affiché à la Mairie et sur les lieux du chantier.

Monsieur Danton, locataire du F4, route de Charny, Saint-Maurice-sur-Aveyron, a donné congé de son appartement au 31 juillet 2018.

Après son départ, nous devrons prendre des photos et passer une annonce sur le site « le bon coin » en vue d'une nouvelle location.

Monsieur Sylvain Selschotter, Conseiller Municipal, a demandé à Monsieur le Maire de remettre au Conseil Municipal les fiches relatives aux horaires de travail et aux congés, de l'ensemble du personnel municipal.

• Dossier « gazette »:

Nous avons avancé. Une mise au point sera faite avec M. Coraboeuf, Mme Deneubourg et M. Kassa pour finaliser notre projet « gazette ».

Un exemplaire sera envoyé à tous les conseillers avant le tirage définitif.

• Fête du 7 juillet :

Monsieur le Maire a remis pour information à chaque conseiller copie des 3 rapports de réunion « Fête du 7 juillet ».

La commission fête se réunira à nouveau le 31 mai 2018 à 19 h 30 salle du conseil.

• En partenariat avec la mairie, la gendarmerie de Châtillon-Coligny, organisera une réunion d'information contre les cambriolages le vendredi 18 mai 2018 à 20 h à la salle des fêtes.

Fin de séance: 21 h 35